

« MON HISTOIRE, C'EST L'EXEMPLE MÊME DE LA ROULETTE RUSSE DE L'ASE »

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE



La vie de Joranne Caille ressemble à une terrible version moderne des *Misérables*.

Aujourd'hui, éducatrice spécialisée de l'Aide Sociale à l'Enfance, la jeune femme porte un regard sans concession sur un secteur qui n'a pas toujours su la protéger comme elle l'aurait mérité.

« **S** top à la dégradation toujours plus sévère de la protection de l'enfance », titrait une tribune parue dans *Libération* du 8 mai, signée par le jeune collectif des 400 000. Celui-ci regroupe plusieurs associations du secteur telles que la Cnape, l'Unicef, SOS Villages d'Enfants, l'Adepape95, Terre d'asile, Enfance et Partage, Nexem, l'Uniopss, Fondation pour l'enfance, FN3S, Ligue des droits de l'Homme, etc. « *La France peut-elle encore tenir sa promesse aux 400 000 enfants mis sous sa protection ?* » s'interrogeaient les auteurs. *La commission d'enquête a mené ses travaux. Des centaines de pages ont été produites – s'ajoutant aux milliers d'autres, depuis trois ans. Un plan d'action ministériel a été annoncé, encore, sans moyens et sans calendrier – s'ajoutant aux précédents, dont personne n'a pris la peine d'évaluer rigoureusement les résultats produits... »*

La tribune citait donc le très riche rapport de la députée socialiste du Val-de-Marne, Isabelle Santiago, sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance. Présenté en avril, ce document de 523 pages, fruit d'un an de travail, concluait que le secteur « *est traversé par une crise profonde de son écosystème, qui hier était à bout de souffle et aujourd'hui dans le gouffre.* » Devant la presse, la députée avait souligné les « nombreuses alertes successives » qui n'ont pas été prises en compte.

Et c'est vrai que, rarement, les rapports sur la Protection de l'Enfance, n'ont été aussi nombreux sur une si courte période. En octobre 2024, le Conseil économique, social et environnemental présentait ses préconisations face à une « *protection de l'enfance en danger* ». En début d'année, c'est la Défenseure des Droits, Claire Hédon, qui publiait une décision-cadre alarmante sur la protection de l'enfance en France. L'institution s'est autosaisie après avoir été « *alertée sur des défaillances structurelles et pas simplement sur des cas individuels*, nous a expliqué Claire Hédon. *Pour la première fois, des magistrats nous ont écrit pour nous dire que plusieurs de leurs décisions, à la fois de placements ou d'accompagnements en milieu ouvert, n'étaient pas mises en œuvre, ou alors avec des délais excédant six mois, voire un an.* » (Lire l'interview complète de la Défenseure des Droits dans *Le Bulletin de la Protection de l'Enfance* de juin 2025).

Nous pourrions multiplier les références tant le manque de moyens, de personnel, de qualification, etc. dans le secteur de la protection de l'enfance est régulièrement dénoncé. Pointer ce qui ne va pas est nécessaire, mais réducteur et nocif pour les professionnels qui vont souvent bien leur travail. Et, surtout, cela occulte les nombreuses vies sauvées par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et les magnifiques parcours d'anciens enfants confiés. Pointer ce qui doit être amélioré sans stigmatiser

les professionnels de l'ASE ni les enfants confiés au parcours souvent remarquable, c'est ce à quoi s'attachent les Assises nationales de la protection de l'enfance, dont la XVIII^e édition vient de s'achever à Paris.

LES ENFANTS DE L'ASE PEUVENT DEVENIR LES HÉROS DE DEMAIN

Cette ambivalence qui caractérise l'ASE, Joranne Caille l'incarne sans doute mieux que personne. « *Mon histoire, c'est l'exemple même de la roulette russe de l'ASE et... je n'ai pas eu de chance* », nous confie Joranne, 27 ans. Depuis un peu moins de deux ans, Joranne est éducatrice spécialisée dans une MECS de Paris. Un métier qu'elle a toujours rêvé d'exercer, ce qui ne manque pas d'étonner lorsqu'on découvre son histoire en lisant « *Quand je serai grande* » (Fayard 2025). Dans cette autobiographie coécrite avec l'autrice Bessora, Joranne n'épargne pas l'ASE... ce n'est rien de le dire ! « *La protection de l'enfance est censée être un refuge pour les jeunes en danger, mais devient souvent un lieu d'échec et de maltraitances institutionnelles* », écrit-elle ici ; « *Les assistantes sociales signalent, les juges décrètent et l'aide sociale maintient les enfants dans les familles qui les maltraitent* », peut-on lire ailleurs. Déçue par l'ASE, la jeune femme l'est à coup sûr. Pourtant, les toutes dernières pages de son livre disent aussi son admiration et ses espoirs pour les jeunes qu'elle accompagne depuis qu'elle est passée de l'autre côté de la barrière. « *Investir en eux, leur offrir les ressources nécessaires et valoriser leur potentiel, c'est investir dans l'avenir de notre société. Ces enfants peuvent devenir les héros de demain : les pompiers qui sauvent des vies, les médecins qui soignent, les enseignants qui inspirent, ou même les leaders qui construisent un monde meilleur. Ils ne doivent pas réussir malgré le système, mais grâce au système.* »

RÉUSSIR « MALGRÉ TOUT »

Joranne est née d'un viol dans une famille socialement très précaire et dysfonctionnelle. Ses parents (son « père » n'étant pas son géniteur), violents, alcooliques, défaillants, étaient bien connus des services sociaux, mais aussi de la police en raison de leurs liens avec les trafics de stupéfiants. Dès ses 1 an, des signalements furent effectués et renouvelés chaque année. Pourtant, aucune mesure de placement ne fut prononcée.

Si Joranne n'a pas de souvenir de maltraitances la visant directement, elle se souvient des coups que son père portait à sa mère, ou encore du jour où il a tenté de noyer son petit frère. Elle a également lu dans son dossier que sa mère lui arrachait les cheveux, la battait, tout comme son père, qualifié, lui, de psychopathe.

Et pourtant, donc, aucun placement n'a été prononcé. Dans son livre, l'éducatrice ne cache pas sa colère contre cette administration aussi verbeuse qu'inefficace. Comment ne pas la comprendre ? Mais lorsqu'on échange avec elle, Joranne concède que sa mère était aussi une grande manipulatrice, probablement capable de tromper bien des travailleurs sociaux. Et puis, surtout, ses parents déménageaient sans cesse pour « geler » les mesures qui auraient dû être prises.

En 2003, elle et son frère furent finalement protégés, en urgence, alors qu'ils se trouvaient à l'école. Leurs parents venaient d'être placés en détention provisoire « *pour des faits d'agression avec violence, de séquestration, de viol et d'actes de barbarie sur un couple de leur connaissance.* »

Sauvés ? Pas vraiment. Les enfants furent confiés à leur grand-mère qui vivait dans un grand dénuement et, surtout, et était atteinte du syndrome de Diogène. Ce trouble du comportement conduit à ceux qui en souffrent à l'accumulation d'objets y compris s'ils sont sales, cassés, inutiles, dangereux, etc. tout en négligeant gravement l'hygiène personnelle. Autrement dit, la fratrie vivait désormais dans une vieille ferme insalubre où la propreté n'existait quasiment pas. « *J'en conviens, mamie nous héberge de bon cœur, elle fait tout ce qu'elle peut,* écrit Joranne dans son livre. *Mais, en vérité, elle ne peut pas nous faire du bien, car elle va mal. (...) La saleté, on la garde sur soi et dans la maison, les poubelles, on les conserve précieusement, on entasse les détritus, on accumule assez de dégueulasseries pour remplir un musée du consumérisme.* » Pourtant, là aussi, l'ASE n'a rien vu, ou préféra fermer les yeux suppose Joranne. L'un des travailleurs sociaux venu rencontrer la famille jugera même à une occasion que « *la prise en charge des mineurs par leurs grands-parents [était] excellente, sur tous les plans.* »

Harcelée et moquée à l'école pour ses dents noires, ses vêtements de souillon, ses poux..., épuisée par sa vie chez sa grand-mère, en 2011, Joranne fit une tentative de suicide par ingestion de produits ménagers. À la suite de celle-ci, elle fut confiée trois semaines à Sandrine, famille d'accueil. « *Manger équilibré, dormir dans des draps propres, c'était le paradis,* nous explique-t-elle. *Séverine a changé ma vie en l'espace de quelques semaines. Elle n'a rien fait d'exceptionnel, seulement son métier, c'est-à-dire me nourrir, m'habiller, m'apporter de l'attention, parler avec moi... Tout ce que je n'avais pas chez ma grand-mère. Cela m'a encore plus donné envie de faire un jour partie des pro-*

fessionnels qui signalent quand il y a des violences et qui accompagnent les enfants de tout leur cœur. »

ET DEVENIR MAMAN « MALGRÉ SOI »

Pendant ce « placement » chez sa grand-mère, Joranne voyait régulièrement sa mère. Car si leur père avait écopé de 19 ans de prison, cette dernière, seulement témoin, avait obtenu une liberté conditionnelle après une petite année surtout effectuée en hôpital psychiatrique. Et elle bénéficia vite de droits d'hébergement de ses enfants au plus grand bonheur de Joranne qui faisait alors tout ce qu'elle pouvait pour se rapprocher d'elle... y compris l'impensable. C'est ainsi que la jeune fille accepta, « *pour lui faire plaisir* », d'avoir ses premiers rapports sexuels avec Jimmy, un ado qui était aussi le dealer de cette mère si peu recommandable. Une relation née sans amour mais qui dura.

À 16 ans, Joranne tomba enceinte... sans s'en rendre compte. Tout son corps avait fait un déni de grossesse et elle ne présentait absolument aucun signe, aucune caractéristique des femmes enceintes. C'est lors d'un banal examen médical qu'elle apprit qu'elle était à plus de 8 mois de gestation. Trop tard pour avorter. Joranne accoucha sous X d'un enfant dont elle ne voulait rien savoir et qu'elle destinait à l'adoption. Pourtant, un mois après avoir mis au monde son fils, elle apprit que le père l'avait reconnu. Le confier à l'ASE ? « *C'est le genre de chose que je ne souhaiterais même pas à mon pire ennemi* », écrit-elle dans son autobiographie pour expliquer pourquoi elle le reconnut à son tour.

Pourtant, bien des années plus tard, le petit Swann deviendra, lui aussi, un enfant de l'ASE. Peu avant les 18 ans de sa mère, la Protection de l'Enfance décidera, en effet, d'une mesure d'accompagnement de six mois. Joranne peinait alors à concilier ses études et sa vie de jeune maman et Swann fut confié quelques jours par semaine à une éducatrice.

Joranne mesure aujourd'hui les bienfaits de cette décision. « *Cela m'a soulagé et m'a aidé. La famille d'accueil fut comme une sorte de nounou bienveillante qui m'accompagnait dans ma parentalité, qui me donnait des conseils. C'est le bon côté de l'ASE, même si, à l'époque, je ne le voyais pas comme cela du tout.* » Une analyse qui aurait mérité d'apparaître dans le livre qui, malheureusement, se contente de relater la colère de l'adolescente contre cette mesure qu'elle voyait surtout comme un déni de ses compétences de mère et de ses droits.

À 16 ans, Joranne devint donc maman « *malgré elle* » et cet événement bouscula sa vie sans doute pour le meilleur. Elle partit vivre dans un centre maternel où elle rencontra d'autres jeunes filles mamans. Et, via ces nouvelles relations, se découvrit « *un père adoptif* », ancien légionnaire qui l'aidera à adopter, peu à peu, une vie aussi normale que possible. C'est aussi grâce à lui qu'elle envisagea d'abord de devenir militaire puis sapeur-pompier. Une gageure pour une mère célibataire d'1,53 m qui n'avait jamais fait de sport de sa vie et avait un caractère de frondeuse, y compris avec les éducatrices du centre maternel. Pourtant, au centre d'insertion de Combrée qui l'accueillit en septembre 2016, Joranne se surpassa, redoublant d'efforts pour tenir le choc d'une préparation physique intense. Et à la plus grande stupéfaction de ses encadrants, elle obtient son Graal : un poste chez les sapeurs-pompiers de Paris. Un cadre de travail très rigoureux, aux antipodes de sa vie passée, dans lequel elle s'apaisa, apprit les codes de la vie en société, gagna en rigueur et en expérience. La jeune recrue fut même mobilisée lors de l'incendie de Notre-Dame.

Après six ans de service dans sa caserne parisienne, Joranne a donc choisi d'emprunter la voie dont elle rêvait depuis toute petite : celle de la protection de l'enfance. Sans diplôme, mais grâce au système de validation des acquis, elle trouva immédiatement un poste. « *Que l'on puisse être embauché aussi facilement m'a étonné, mais c'est très révélateur de ce qui peut se passer en protection de l'enfance, commente-t-elle aujourd'hui. Je vois autour de moi de très bons professionnels qui ont aussi commencé sans être diplômés et c'est aussi un métier de transmissions et de partage de savoirs. Mais cette quasi-absence de filtre à l'entrée pose quand même question.* »

NE PAS TAIRE LES DÉFAILLANCES

Aujourd'hui nourrie de sa double expérience d'enfant protégée et d'adulte protectrice, la jeune femme a enrichi son regard sur l'ASE. « *Dans mon livre, j'ai mis des mots sur la colère que je ressentais, enfant, adolescente puis jeune maman... C'est vrai, j'ai tourné le dos à bien des adultes et des accompagnements qu'on me proposait. C'est beaucoup plus facile d'être en colère contre des éducateurs, contre des inconnus que contre sa propre famille. Je le constate aujourd'hui dans ma MECS, la plupart des enfants ne sont pas prêts à être accompagnés. Nous les accompagnons presque malgré eux.* »

Joranne cite l'exemple d'une adolescente qui, un peu comme sa grand-mère, a une chambre totalement encombrée.



Cela semble pathologique et elle refuse qu'on l'aide. « *Pour autant, on ne peut pas la laisser comme ça, ce serait de la maltraitance. Alors, on se fait insulter, on se fait même frapper mais, quelque part, je le comprends. Je n'oublie jamais que nous ne sommes pas là pour être aimés, mais pour accompagner.* » Si elle s'est, à son tour, habituée à écrire des rapports, ceux-là mêmes qu'elle conspuait dans son livre, elle assure que sa propre histoire sert ses écrits professionnels. « *Je pèse chaque mot. Le plus possible, j'essaie d'être juste, impartiale, sans jugement. C'est difficile, car nous sommes humains. Tous, nous avons tendance à juger, juger les choix, juger les comportements.* »

Pour la jeune professionnelle, le principal problème de l'ASE, c'est le trop faible taux d'encadrement. Elle a ainsi la charge de 12 enfants âgés de 5 à 17 ans. Impossible d'accorder le temps nécessaire à tous, et les plus grands sont donc souvent délaissés au profit des plus petits. Des conditions de travail si compliquées que Joranne voit des professionnels « *tomber comme des mouches* » et quitter le métier. « *Les enfants, qui ont toujours la peur de l'abandon, n'arrivent pas à créer de liens d'attachement et n'ont pas confiance dans les adultes.* »

Son livre est sans indulgence pour le système de la protection de l'enfance. Joranne espère toutefois qu'il ne participera pas à l'ASE Bashing qui fleurit aujourd'hui. Les encouragements et félicitations de ses collègues l'ont, sur ce point, un peu rassurée. « *Bien sûr, je dénonce les défaillances, car il ne faut pas les passer sous silence par crainte de faire du tort à des gens qui ne le méritent pas. Mais je suis convaincue que chaque professionnel peut remettre en question ses pratiques pour être meilleur demain. Avec ce livre, je voulais montrer aussi qu'on peut réussir avec, ou malgré, un parcours à l'ASE.* »